

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DU RETOUR À DOMICILE DES PATIENTS HOSPITALISÉS



Champ Maternité

SECURITE SOCIALE



**l'Assurance
Maladie**

Caisse Nationale

Enjeux et objectifs du programme

Répondre à une volonté croissante des patients

Permettre au patient de retourner au domicile dès que l'hospitalisation n'est plus nécessaire et répondre à sa demande

*Enquête sur les accouchements
Sortie de maternité et bien-être
des femmes*

Source : CIANE [novembre 2012]

*Enquête de satisfaction sur les
usagères de maternité*

Source : DREES [septembre 2008]

Adapter et renforcer le suivi post hospitalisation

Accompagner l'évolution des techniques médicales qui favorisent le développement des pratiques en ambulatoire et des hospitalisations plus courtes

*Accompagner la baisse de la
DMS en soins aigus :*

*Pays OCDE en 9 ans de près de
8.2 jours à 7.2 jours*

France : de 6.2 à 5.6 jours

Source OCDE [2011]

Optimiser le retour à domicile en suscitant les complémentarités et en évitant les hospitalisations inutiles

Adapter les circuits de prise en charge aux besoins du patient

*En post-partum physiologique
recours à l'HAD au-delà des
critères retenus par la HAS
(Près de 50% des femmes en HAD
à >J2 au lieu de ≤ J2)*

Source PMSI [2011]

Le programme fait partie des objectifs de l'Assurance Maladie, inscrit dans la convention d'objectifs et de gestion signée avec l'État mais la meilleure preuve de la pertinence du programme reste son succès auprès des jeunes mères



Le premier champ expérimenté : les sorties de maternité en post-partum physiologique

Volume annuel d'accouchements	Répartition des accouchements	Recommandations HAS en nb de visites
Accouchements physiologiques 517 620 séjours DMS : 4.16 jours	Sorties précoces (durée post acc ≤ J2) 28 319 séjours dont 3465 séjours en HAD / DMS : 2.39 jours CIBLE PRADO (durée post acc > J2) 489 301 séjours dont 2 375 en HAD / DMS : 4.26 jours	3 visites de SFL à domicile * 2 visites de SFL à domicile dans les 12 jours suivants l'acc. / max 8 jours après sortie de mater **
césariennes sans complication : 125 384 séjours DMS : 6.11 jours	Sorties précoces (durée post acc ≤ J4) 24 551 séjours dont 590 en HAD / DMS :4.53 jours Séjours avec une durée post acc > J4 100 833 séjours dont 227 en HAD / DMS :6.49 jours	3 visites de SFL à domicile * Pas de recommandations à ce jour
césariennes avec complications : 37 760 séjours DMS : 9.7 jours	césariennes avec complications : 37 760 séjours Dont 1223 séjours en HAD pathologique DMS : 9.7 jours	Pas de recommandations à ce jour
Autres acc. pathologiques : 113 169 séjours / DMS : 5.84 jours	Autres acc. pathologiques : 41 519 séjours dont 1101 en HAD patho. / DMS : 5.84 jours	Pas de recommandations à ce jour
Total	Séjour 793 933 séjours	source : PMSI 2011

Par ailleurs, la HAS a inscrit dans son programme 2013, l'actualisation des recommandations de 2004 sur l'ensemble des sorties de maternité

- Recommandations : ANAES, Sorties précoces après accouchement. Conditions pour proposer un retour précoce à domicile
- ** Référentiel : suivi à domicile de la femme et de son nouveau-né après accouchement par voie basse, validé par la HAS



**l'Assurance
Maladie**

Caisse Nationale



PRADO
Diaporama établissement

Périmètre : sortie de maternité en post-partum physiologique

Les critères d'éligibilité

Patiente de plus de
18 ans sans
co-morbidité ni
complication

Naissance d'un enfant
unique

Accouchement par voie
basse

Nouveau-né à terme
dont le poids est en
rapport avec l'âge
gestationnel et ne
présentant pas de
problème
d'alimentation



Liste des éléments fondamentaux au programme PRADO

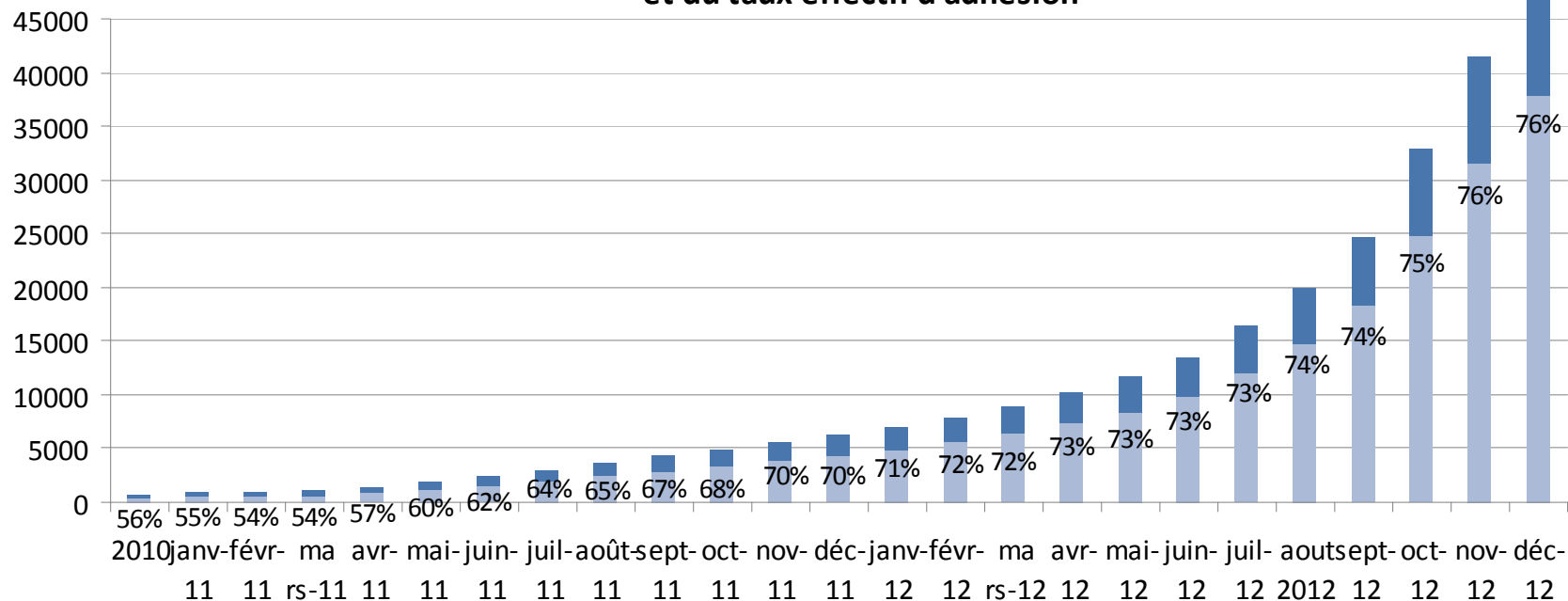
Durant l'hospitalisation	<p>Le programme s'adresse aux femmes éligibles qui le souhaitent dès que l'hospitalisation en maternité n'est plus nécessaire. Il ne concerne pas les sorties précoces.</p>
	<p>L'équipe médicale décide de l'éligibilité au programme du couple mère enfant et de leur date de sortie.</p>
	<p>Le CAM présente l'offre dans la chambre de la patiente.</p>
	<p>La patiente choisit une sage-femme à l'aide de la liste de l'ensemble des sages-femmes de la circonscription et des circonscriptions limitrophes (issue d'Ameli direct) présentée par le CAM.</p>
	<p>La patiente signe la lettre d'adhésion pour valider son inscription.</p>
A domicile	<p>Le programme prévoit 2 visites de SFL. Le CAM vérifie que la 1ère visite a bien eu lieu en appelant la patiente.</p>
	<p>Le contenu des visites des SF est déterminé par le référentiel validé par la HAS</p>
Tout au long du programme	<p>Le CAM est un interlocuteur administratif du patient ainsi qu'un relais vers d'autres acteurs</p>
	<p>Pour toute question d'ordre médical, le patient est orienté vers son médecin traitant et/ou les PS qui le suivent</p>



Un service qui rencontre un vrai succès auprès des jeunes mères

Évolution du programme depuis son lancement à mi janvier 2013

Evolution en cumulé du nombre de femmes à qui l'offre a été proposée et du taux effectif d'adhésion



Plus de **50 000 femmes** ont bénéficié de la présentation de l'offre

Plus de **38 000 femmes** ont adhéré au programme

En 2012

Près de **34 000 femmes** ont adhéré au programme depuis début 2012
Taux d'adhésion : 74%

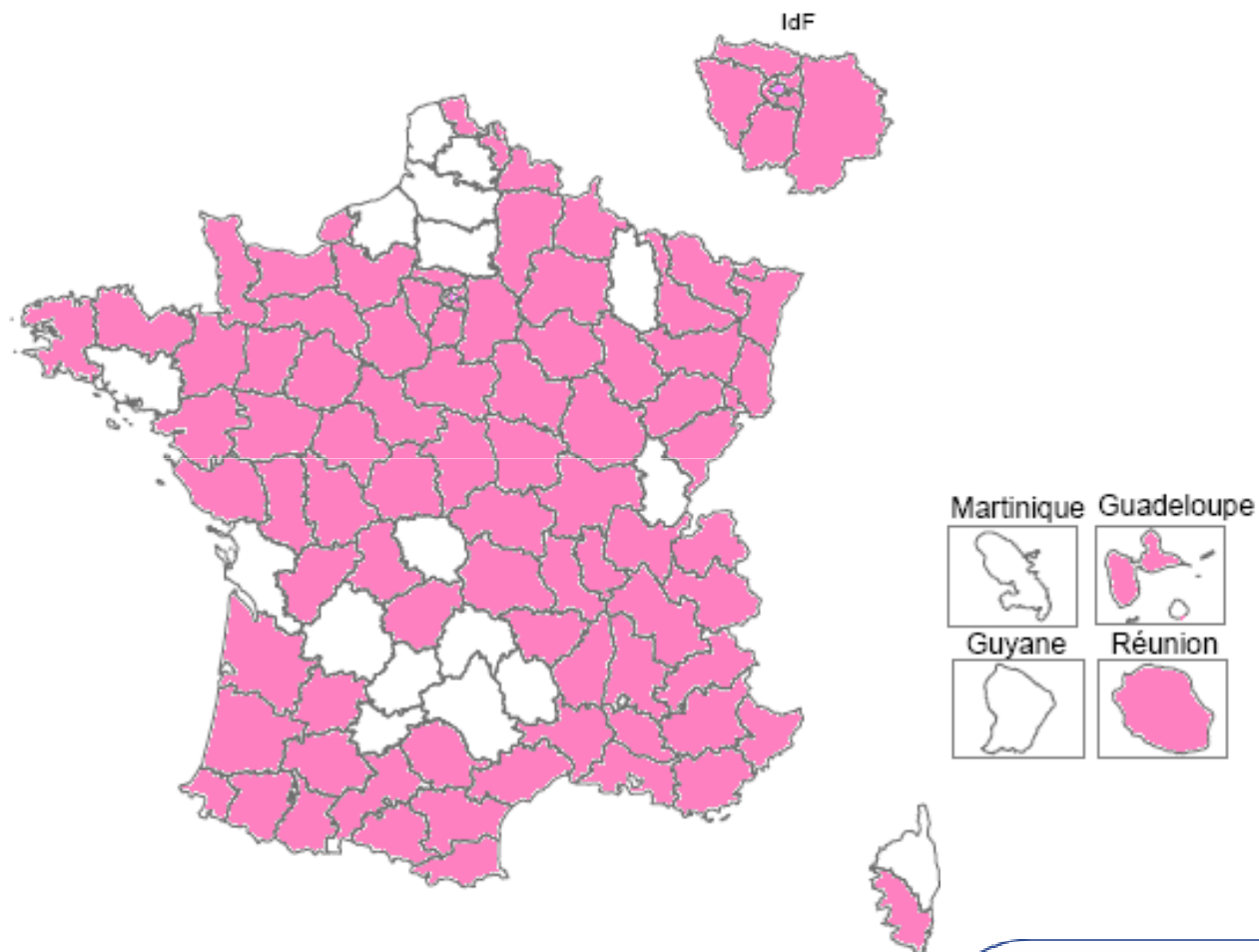
Près de **6 800 adhésions** au mois de décembre 2012
Taux d'adhésion : 79%

2 491 sages-femmes ont participé au PRADO en 2012



État du déploiement du programme (mi janvier 2013)

L'offre de service est proposée dans 225 établissements (88 départements) qui couvrent plus de 43% des accouchements physiologiques France entière



Caisses ayant démarré le programme PRADO dans au moins un établissement



PRADO
Diaporama établissement



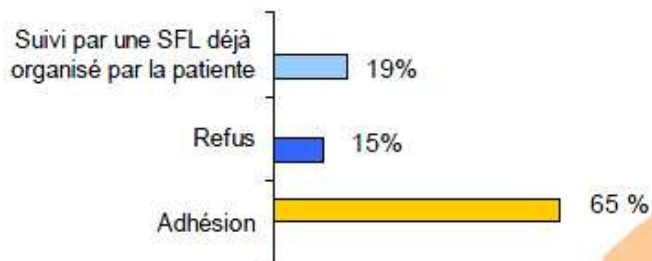
**l'Assurance
Maladie**

Caisse Nationale



PRADO au CH J. Ducuing, bilan à 7 mois d'activités

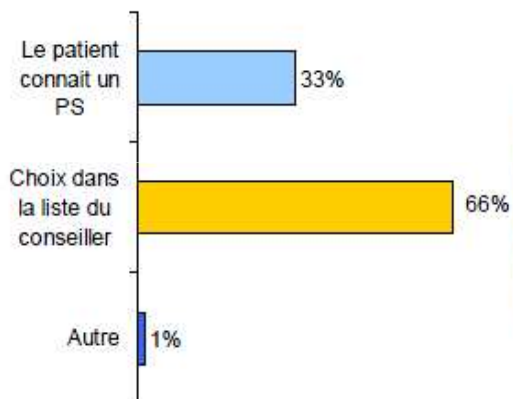
Depuis 7 mois le volet maternité a été présenté à un peu plus d'une parturiente sur deux ayant accouché au CH J. Ducuing, soit 333 présentations ayant donné lieu à 216 suivis.



65% d'adhésion



Nombre de SFL contactées pour organiser le suivi.

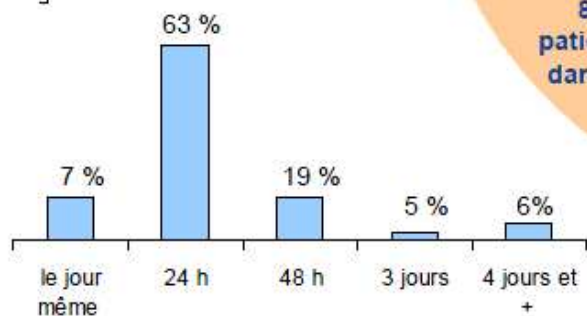


2 parturientes sur 3 ne connaissent pas de SFL avant la sortie de maternité

Une prise en charge des démarches de rattachement de l'enfant lorsque cela est nécessaire.

Un partenariat avec la PMI et la CAF

Un programme élargi aux assurées de la MSA et du RSI en juin 2013



Première visite de la SFL après la sortie de la maternité.

89% des patientes vues dans les 48 h

50 SFL impliquées



Profil type de la parturiente adhérant au programme

« Très bien , on se sent moins seule et on peut poser toutes les questions à un professionnel »

« Service pour le rattachement de l'enfant très pratique »

« Très rassurant. Je l'ai recommandé à mes amies »

